

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



CCAS DE BREBIÈRES

**Délibération du CCAS
du 4 juillet 2023**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix-sept heures quarante-cinq minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Lionel DAVID Président du CCAS, en suite de convocation en date du vingt-sept juin deux mil vingt-trois.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Président, M. DELEBARRE Alain, Vice-président, M. TRIPLET Corentin, Mme MARTEAU Marina, M. DEMOULIN Bertrand, Mme BELVERGE Maria, M. DEGELDER Mickaël, Mme LIENARD Eva, Mme SKRZYPCZYK Marie-Madeleine, Mme LIBERAL Christine, M. MOREAU Jean-Pierre, Mme DEVOS Catherine, Mme LOYEZ Cécile.

ABSENTE REPRESENTEE :

Mme DUQUENNE Thérèse donne pouvoir à M. DELEBARRE Alain

ABSENTE EXCUSEE :

MME MOLARD Caroline - arrivée à 18h03 (au cours du point n° 3)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 15
Quorum : 7

Présents : 13
Votants : 14

FINANCES

1 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LE CCAS DE BREBIERES ET TOTEM FRANCE

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration que le CCAS a signé le 20 décembre 2012, un bail avec la société ORANGE France à laquelle la société TOTEM France vient aux droits dans l'exécution et les obligations du contrat ayant pour objet l'hébergement d'équipements techniques, sur la parcelle ZB 87, sise Chemin des Plus Malades.

Monsieur le Président informe avoir été contacté par Eiffage Energie Système pour l'accueil Free Mobile sur le pylône existant.
Ceci consiste en l'ajout d'équipements antennaires de FREE MOBILE.

A ce titre, une surface supplémentaire sera nécessaire pour l'accueil de l'opérateur Free Mobile.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

⇒ **Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

AUTORISE :

- le président à mettre à disposition de TOTEM France une surface totale de 105 m² prise dans la parcelle ZB 87, sise Chemin des Plus Malades nécessaire à l'accueil d'équipements techniques,

- le président à signer le bail avec TOTEM France pour une durée de 12 ans, pour une redevance annuelle de 4 000 € par an avec une indexation à 2%, et toutes les pièces annexes et avenants éventuels,
- la résiliation par anticipation du bail du 20 décembre 2012 à compter de la date de signature du nouveau bail.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre, ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Lionel DAVID,
Président.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.



Affichée le 21/7/2023
Publiée le 21/7/2023

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le 
ID : 062-216201731-20230704-CCAS202305-DE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>